

EXTRAIT DU REGISTRE DES ARRETES DU MAIRE

Le Maire de Forges-les-Eaux,

- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
- Considérant que l'entreprise **ATTILA** effectue des travaux au 24 rue de la Libération à Forges-les-Eaux.
- Considérant la nécessité de réglementer le stationnement afin de préserver la sécurité,

N°2023-054

ARRETE :

Article I :

- Le stationnement d'un camion nacelle est autorisé le vendredi 14 avril 2023 de 8H30 à 12H30 au 24 rue de la Libération à Forges-les-Eaux.

Article II :

Le stationnement sera interdit sur une longueur de 5 mètres de long devant le 24 rue de la Libération à Forges-les-Eaux.

Article III :

La présente réglementation sera matérialisée par la pose de panneaux. L'entreprise **ATTILA**, 2 impasse des Renards, 76190 SAINTE-MARIE-DES-CHAMPS prendra toutes les mesures nécessaires afin d'assurer la sécurité des biens et des personnes pour les travaux dont il est question.

Article IV :

Monsieur le commandant de la Brigade de Gendarmerie de FORGES-LES-EAUX est de l'exécution du présent arrêté.

Pour extrait conforme,
Forges-Les-Eaux, le 06 avril 2023

Le Maire
Christine LESUEUR

Publié électroniquement sur le site Internet de

Forges-les-Eaux le :

11 AVR. 2023

